

**Projet d'expansion du Port de Montréal à Contrecœur**  
Administration portuaire de Montréal

# Comité de cohabitation communauté-port

Compte rendu de la rencontre du 17 novembre 2025

## COMPTE RENDU

### 1<sup>re</sup> rencontre du comité

Date : le lundi 17 novembre 2025

Heure : de 19 h à 21 h 30

Lieu : Centre multifonctionnel de Contrecœur (salle 209)

### Membres présents

#### Citoyen·nes

- › Jean-Yves Brochu – Citoyen de Contrecœur
- › Sonia Duquette – Citoyenne de Verchères
- › Dominic Duclos – Citoyen de Contrecœur
- › Michel Roberge – Citoyen de Verchères

#### Administrations municipales

- › Nicklaus Davey – Ville de Contrecœur
- › François Lestage – MRC de Marguerite-D'Youville

#### Organismes – Communautaire, environnement et santé

- › David Gaudreault – Le Quartier des affaires
- › Cindy Mathers – Table sociocommunautaire de Contrecœur
- › Isabelle Harvey – CISSS de la Montérégie-Est
- › Andréanne Paris – Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
- › Luz Ibarra – Corporation de développement communautaire (CDC) de Marguerite-D'Youville
- › Annie Perrier – Maison des jeunes de Verchères

### **Administration portuaire de Montréal (APM)**

- › Pablo Dewez – Administration portuaire de Montréal (APM)
- › Ronald Haddad – Administration portuaire de Montréal (APM)

### **Consortium**

- › Véronique Richard-Charrier – Constructeurs Terminal de Contrecœur Grand Projet (CTC GP)
- › Muriel Roger – Constructeurs Terminal de Contrecœur Grand Projet (CTC GP)

### **Ministère**

- › Mathieu Carrier – Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

### **Membre absent**

#### **Administration municipale**

- › Représentant-e de la municipalité de Verchères

### **Facilitation de la rencontre**

- › Hugo Mimee – Coordonnateur du comité, Table ronde Participation publique
- › Isabel T. Dion – Documentation des échanges, Table ronde Participation publique (collaboratrice)

---

## **Points à l'ordre du jour**

### **Présentation des membres**

- En tour de table, les membres se présentent en précisant leurs intérêts à faire partie du comité.
  - Voir comment se développe le projet et parler des préoccupations du milieu.
  - Obtenir des informations permettant de répondre aux questions du milieu, en agissant comme courroie de transmission.
  - Partager les préoccupations et les inquiétudes par rapport au projet.
  - Fournir des suggestions et des idées.
  - Transférer les demandes aux bonnes personnes concernées dans les organisations.

- Faire entendre la voix des jeunes, en rapportant aux jeunes ce qui est discuté en comité et vice-versa.
  - Discuter des inquiétudes parmi la communauté, notamment concernant les impacts sur les jeunes, les familles et le logement.
  - Avoir des discussions en amont des travaux afin de pouvoir mettre en place des mesures pour éviter certaines problématiques.
  - Agir comme courroie de transmission auprès des entreprises et identifier les opportunités réelles pour elles.
  - Répondre aux questions des membres et du milieu et faire preuve d'ouverture par rapport aux suggestions et aux idées pouvant permettre une meilleure cohabitation du projet avec le milieu.
- Il est mentionné qu'un jeune de la Maison des jeunes de Verchères souhaiterait assister au comité lors des prochaines rencontres.
  - Les membres acceptent que leurs noms soient diffusés sur le site Internet de l'APM, qui diffusera la composition du comité sur la page Web de projet.

### **Mandat et modalités proposés pour le comité**

Le document de présentation se trouve à l'annexe A.

*Résumé des discussions entourant le mandat et les modalités proposés pour le comité :*

- L'ordre du jour des rencontres pourra être ajusté en fonction des demandes des membres, notamment sur les sujets qu'ils veulent aborder lors des rencontres.
- Processus de rédaction et de validation des comptes rendus :
  1. Rédaction par Table ronde Participation publique
  2. Validation de la terminologie utilisée par l'APM
  3. Envoi du compte rendu à tous les membres pour commentaires et validation (avec une date limite pour la validation)
  4. Envoi de la version finale à tous les membres
  5. Mise en ligne du compte rendu sur le site Internet de l'APM
- Des membres souhaitent que les comptes rendus soient finalisés rapidement, afin de pouvoir les diffuser publiquement au plus tard deux semaines après les rencontres. Il est convenu de cibler ce délai de façon progressive au fil des rencontres.
- Il est convenu d'attendre que le compte rendu soit rendu public avant que les membres puissent partager les informations présentées lors de la rencontre. De plus, si un point à l'ordre du jour n'a pu être complété lors d'une rencontre et que les échanges doivent se poursuivre lors d'une prochaine rencontre, les membres doivent attendre la fin des discussions avant de partager les informations entourant ce point.

- Pour le moment, les comptes rendus seront partagés avec les membres par courriel. Une réflexion sera faite sur la possibilité de créer un dossier partagé pour les membres du comité afin de faciliter le partage des documents.
- Fréquence des rencontres : Quatre rencontres par année, avec la possibilité d'en organiser d'autres selon les besoins des membres.
- Des informations (nouvelles, communiqués de presse, etc.) pourront être partagées par courriel aux membres entre les rencontres. Les membres sont invités à transmettre les informations qu'ils souhaitent partager au coordonnateur du comité, afin que celles-ci soient consolidées et envoyées à tous entre les rencontres (idéalement un seul envoi sera fait entre deux rencontres, si requis).
- Les membres sont d'accord avec le mandat et les modalités proposés pour le comité.

### **Résumé du projet d'expansion du Port de Montréal à Contrecœur**

Le document de présentation se trouve à l'annexe B.

#### *Résumé des discussions entourant le rappel du projet et le statut d'avancement*

- Une entente a récemment été conclue avec DP World Canada, dont la portée initiale concerne la conception des travaux terrestres. DP World Canada opère déjà cinq terminaux portuaires au Canada.
- Les opérateurs déjà présents aux installations de Montréal avaient-ils un intérêt à opérer le terminal de Contrecœur? Un processus d'appel d'offres a été fait, mais a été remporté par DP World Canada. L'arrivée de DP World Canada en tant que nouveau joueur au port apportera une plus grande compétitivité.
- Le projet permettra-t-il la création d'emplois localement en phase d'opération? Il existe déjà une expertise dans le domaine de la logistique au Québec et à Montréal qui sera utilisée, et des personnes qui possèdent cette expertise pourront en bénéficier.
- Le financement du projet est-il attaché? Des discussions sont toujours en cours, notamment avec DP World Canada, qui permettront de confirmer l'enveloppe financière du projet. Le financement sera confirmé au courant de l'année prochaine.
- Des ententes sont déjà en place avec le Canadien National (CN), puisqu'ils sont déjà partenaires du port.
- Rappel du mode de fonctionnement du Port :
  - L'APM gère les terres de la Couronne.
  - L'exploitation des infrastructures se fait sous forme locative de longue durée (40-50 ans) par des opérateurs.
  - Les opérateurs manutentionnent les marchandises qui transitent au port.
  - L'APM supervise la manière dont les opérateurs travaillent, avec un rôle de surveillance, notamment au niveau des obligations environnementales.

- Pourquoi des coupes d'arbres devaient-elles être effectuées si tôt dans le projet? Afin de dégager des espaces qui sont nécessaires pour préparer les travaux en eau (ex. chemins temporaires, circulation et manœuvre de machinerie, etc.).
- Pourquoi avoir planifié les installations portuaires si près de certaines résidences, plutôt que de le faire davantage vers l'est comme il était prévu initialement? Afin notamment d'éviter la destruction d'herbiers du chevalier cuivré qui sont davantage présents à l'est. Des précisions sur le secteur choisi pour les nouvelles installations portuaires seront apportées lors d'une prochaine rencontre.
- L'utilisation qui sera faite du bois coupé sera confirmée aux membres lors d'une prochaine rencontre.
- Précision sur la circulation des camions en direction / à la sortie du site du projet pendant la phase de construction (jusqu'à la mise en service en 2030) :
  - Utilisation des montées de la Pomme-d'Or et Lapierre.
  - En direction du site du projet : Transit par l'A30, la montée de la Pomme-d'Or, la R132 et l'entrée de la zone industrialo-portuaire en opération (au niveau de l'entreprise Grantech).
  - À la sortie du site du projet : Sortie à l'intersection de la montée Lapierre/R132 et transit par la montée Lapierre vers l'A30.
- Précision sur la circulation des camions pendant l'exploitation :
  - Il est prévu que les camions utilisent uniquement la montée de la Pomme-d'Or pour transiter entre le port et l'A30.
  - Il y aura un seul accès au port (entrée et sortie) pour les camions, qui sera situé à la hauteur du Carrossier ProColor Tracy-Contrecoeur.
- Pourquoi utiliser la montée de la Pomme-d'Or plutôt que la montée Lapierre pour l'accès des camions lors de l'exploitation du terminal? Ce choix a été dicté lors de l'évaluation environnementale du projet menée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AÉIC), et ce, en raison de la présence de la rainette faux-grillon de l'Ouest et de son habitat essentiel le long de la montée Lapierre.
- Est-ce qu'un grand nombre de camions vont attendre l'un derrière l'autre à l'entrée du port, en débordant sur les routes et chemins municipaux? En phase d'exploitation, l'APM utilisera un système qui permet aux camions de savoir à quel moment ils peuvent entrer au port, ce qui leur évite d'attendre. Ce système est déjà implanté aux installations de Montréal.
- Comment la chaussée de la montée de la Pomme-d'Or sera-t-elle entretenue? Des précisions seront apportées lors d'une prochaine rencontre.
- Est-ce qu'un élargissement de la montée de la Pomme-d'Or est prévu? L'information sera communiquée si jamais un tel projet est envisagé.
- Des membres partagent leur préoccupation sur l'achalandage qui sera généré par la circulation des camions sur la montée de la Pomme-d'Or, alors que cette route est déjà beaucoup utilisée par la population, avec la présence d'une école à proximité.

- En phase d'exploitation, l'augmentation du nombre de camions sera progressive. L'optimisation des routes et de la circulation se fera au fur et à mesure.
- Combien de camions circuleront en phase de construction et d'exploitation ? En phase de construction, le nombre de camions par jour sera variable selon les travaux à réaliser au site. En phase d'exploitation, 1 200 camions par jour, lorsque le nouveau terminal sera au niveau maximal de son exploitation, ce qui pourrait prendre plusieurs années. Des précisions seront apportées sur le nombre de camions lors d'une prochaine rencontre.
- Pour les travaux, est-ce que le béton sera produit sur le site, ou sera-t-il transporté? L'approvisionnement en béton se fera à proximité du site. Pour la phase actuelle, il n'est pas prévu qu'une usine à béton soit aménagée sur le site.
- Les données des stations de mesures (sonores et qualité de l'air) seront-elles publiques? Non, pour le moment, ces données sont seulement disponibles pour l'APM et CTC GP.
- Est-ce qu'un agrandissement éventuel du terminal de Contrecœur actuel est envisagé? Non, il n'est pas prévu d'agrandir le terminal actuel.

#### *Résumé des discussions entourant le suivi de la compensation environnementale*

- Quelle compensation est prévue pour la coupe d'arbres? Il s'agit d'une compensation pour la perte d'habitat des oiseaux forestiers. 40 000 végétaux ont été plantés cette année au site du parc agricole métropolitain de Contrecœur et sur l'île Deschaillons à Saint-Roch-de-Richelieu.
- Qui effectue la veille des niveaux sonores avec les équipements de mesure? L'APM et CTC GP. Lorsqu'un seuil est dépassé, CTC GP doit agir et l'APM s'assure de la conformité des actions qui sont prises.
- Comment savoir que les plans et programmes de suivis fonctionnent? Ceux-ci ont été planifiés en consultation avec des instances gouvernementales et des Premières Nations concernées par le projet, ainsi qu'avec l'expertise de divers spécialistes. Le suivi de ces plans et programmes s'effectuera sur plusieurs années par l'APM et ses sous-traitants/spécialistes (des rapports sont d'ailleurs publiés sur la page web du projet).

#### *Résumé des discussions entourant le suivi des relations avec la communauté*

- Les membres sont invités à indiquer à l'APM s'il manque des informations concernant le projet sur le site Internet.
- Des membres soulignent que les invitations aux dernières activités réalisées auprès de la population n'ont pas été diffusées suffisamment à l'avance. Il serait préférable de prévoir plusieurs semaines, même un mois d'avance, pour informer les citoyens pour ce genre d'activité.

## **Planification d'une visite terrain**

- Plusieurs membres seraient intéressés par une visite terrain en autobus, qui pourrait être organisée dans les prochaines semaines.
- La plupart des membres sont disponibles en semaine, mais certains seraient seulement disponibles la fin de semaine.

## **Prochaines rencontres**

- Deux rencontres seront planifiées dans les prochains mois, afin de pouvoir répondre à toutes les questions sur les travaux avant que ceux-ci débutent.
  - Prochaine rencontre en janvier 2026 (mi ou fin janvier).
  - Une autre rencontre au printemps 2026.
- Sujets d'intérêt à aborder lors des prochaines rencontres :
  - Transport (d'abord camion et train, ensuite bateau) et la cohabitation avec le milieu. Évaluer la possibilité d'effectuer une simulation de la circulation des camions à Montréal afin de voir comment cela se passe concrètement.
  - Programmes de compensation prévus par rapport aux impacts sur l'environnement.
  - Retour sur les rencontres de la Table de bon voisinage de Verchères, afin de savoir les inquiétudes qui ont été partagées par les personnes présentes.
  - Activités de dragage (méthode de dragage, gestion des sédiments, etc.).
  - Sécurité associée aux matières entreposées dans le port.
  - Le choix de l'emplacement du port afin de protéger l'environnement par rapport aux impacts sociaux qui seront vécus par la population voisine des installations, et comment atténuer ces impacts.
  - Les travaux à venir, les mesures d'atténuation et les programmes de suivi prévus, ainsi que les autres mesures d'atténuation possibles.
- Les membres sont invités à transmettre d'autres idées de sujets au coordonnateur du comité.

## Actions et suivis :

- Évaluer la participation d'un jeune de la Maison des jeunes de Verchères lors des prochaines rencontres du comité.
- Réfléchir à la possibilité de créer un dossier partagé pour les membres du comité afin de faciliter le partage des documents.
- Fournir des précisions sur le secteur choisi pour les nouvelles installations portuaires et les raisons expliquant qu'elles ne soient pas situées plus vers l'est.
- Préciser l'utilisation qui sera faite du bois coupé pendant les travaux de préparation.
- Apporter des précisions sur l'entretien de la chaussée de la montée de la Pomme-d'Or.
- Apporter des précisions sur le nombre de camions en phase de construction et d'exploitation.
- Planifier une visite au terrain pour les membres du comité.

# ANNEXE A

# Projet d'expansion du Port de Montréal à Contrecoeur

Comité de cohabitation  
Communauté-Port

Rencontre du 17 novembre 2025



**Table ronde**

Participation publique

# Table des matières

1. Accompagnement de Table ronde Participation publique
2. Fonctionnement proposé du comité
  - a. Composition
  - b. Objectif et mandat
  - c. Modalités de fonctionnement
  - d. Rôles et responsabilités des membres

# Accompagnement de Table ronde

## Participation publique

# Animation et facilitation

Les membres du Comité sont accompagnés dans leur travail par **un animateur-facilitateur neutre** de Table ronde Participation publique ayant pour rôle de coordonner les travaux du comité (le coordonnateur du comité).

Le coordonnateur n'est pas membre du comité.



# Documentation des travaux

Les membres du comité sont aussi accompagnés dans leur travail par une personne-ressource neutre de Table ronde Participation publique dont le rôle sera spécifiquement de **documenter les travaux du comité**.

Cette personne n'est pas membre du comité.

Cette ressource pourra se joindre à distance, si requis, pour remplir ses fonctions.



Fonctionnement proposé du comité

# Composition

Le comité se compose d'un maximum de 18 membres :

- Quatre (4) citoyen·nes résidant·es sur le territoire de la ville de Contrecoeur (2) et de la municipalité de Verchères (2);
- Deux (2) représentant·es d'organismes environnementaux;
- Quatre (4) représentant·es d'organismes de la communauté;
- Un (1) représentant·e du secteur de la santé;
- Trois (3) représentant·es municipaux (non-élu·es) de la ville de Contrecoeur, de la municipalité de Verchères et de la MRC de Marguerite-D'Youville;
- Deux (2) représentant·es du Port de Montréal (APM);
- Deux (2) représentant·es du partenaire de l'APM, le consortium Constructeurs Terminal de Contrecoeur Grand Projet (CTC GP).

# Membres ad hoc et spécialistes invités

Des spécialistes externes de différentes organisations pourront être présent·es **de manière ad hoc** et au besoin.

À titre d'observateurs·trices, ces spécialistes pourront avoir pour rôle de :

- Présenter certains éléments techniques du dossier;
- Répondre aux questions des membres sur des sujets donnés;
- Mener des recherches et analyses supplémentaires.

Ces spécialistes ne sont pas membres du comité.

# Objectif et mandat

Le **comité de cohabitation Communauté-Port** a pour objectif d'assurer un espace d'échanges structuré avec des acteurs de la communauté.

Le comité est de type « consultatif » et est appelé à fournir des avis et des recommandations (suggestions, pistes de réflexion et solutions constructives) lorsqu'il est sollicité.

Il a pour mandat de :

- Développer une compréhension commune des activités du Port;
- Contribuer au développement de solutions de cohabitation liées aux travaux et à l'exploitation du futur terminal;
- Identifier des stratégies et outils de communications pour maintenir de bonnes relations;
- Partager l'information sur les différents aspects du projet;
- Échanger sur les attentes, préoccupations et recommandations formulées par les citoyen·nes ou organismes de la communauté et formuler des avis (pistes d'amélioration, mesures d'atténuation particulières, etc.).

# Modalités de fonctionnement

- Les rencontres sont d'une durée planifiée de 2 h 30;
- Les rencontres ont lieu le soir en semaine à 19 h;
- Les rencontres ont lieu à Contrecoeur ou à Verchères, idéalement en alternance (en fonction de la disponibilité des salles);
- Les convocations aux rencontres accompagnées de l'ordre du jour sont acheminées par le coordonnateur du comité deux (2) semaines avant chacune des rencontres;
- Lors de la réception de l'ordre du jour, les membres peuvent suggérer au coordonnateur des ajouts à l'ordre du jour au moins une semaine avant la tenue de la rencontre (afin de permettre du temps pour documenter ces points);

# Modalités de fonctionnement

## **Pour discussion :**

### **Nombre minimal de personnes devant avoir confirmé leur présence pour tenir une rencontre**

- 2 membres citoyen·nes, dont un·e (1) de Contrecoeur et un·e (1) de Verchères;
- 1 membre représentant les administrations municipales;
- 3 membres représentant des organismes;
- 2 membres représentant l'APM;
- 2 membres représentant le consortium CTC GP.

# Modalités de fonctionnement

(suite)

- Les rencontres sont animées par le coordonnateur du comité. Cette personne agit comme tiers neutre afin de voir au bon déroulement des rencontres et de guider les membres du comité dans la recherche de consensus (si possible);
- Les comptes rendus des rencontres sont rédigés par Table ronde Participation publique dans les deux (2) semaines suivant la rencontre et ensuite approuvés par les membres, par courriel, dans les deux (2) semaines suivant l'envoi;
- Une fois approuvé par les membres, les comptes rendus sont mis en ligne sur la page Web de l'APM;
- Les rencontres se dérouleront selon un ordre de jour similaire (voir à la page suivante), qui pourra être adapté selon les besoins et les demandes des membres.

# Modalités de fonctionnement

## **Ordre du jour des rencontres**

1. Tour de table des actualités
2. Actions et suivis notés lors de la rencontre précédente
3. Avancement du projet : Échéancier global, travaux terminés, en cours et à venir
4. Suivi des demandes d'information et des plaintes reçues
5. Suivis environnementaux (dont le suivi des plans de compensation)
6. Sujets spécifiques (à déterminer pour chaque rencontre)
7. Prochaine rencontre

# Rôles et responsabilités des membres

- Partager leurs expertises, leurs connaissances du milieu, ainsi que les intérêts des citoyen·nes des communautés ou des organisations qu'ils et qu'elles représentent;
- Respecter les règles de partage d'information discutées et approuvées par le comité;
- Contribuer au partage de l'information auprès d'autres citoyen·nes ou organismes en diffusant les comptes rendus approuvés des rencontres;
- Contribuer de manière constructive aux échanges;
- Participer à toutes les rencontres du comité (autant que possible);
- Les membres sont invités à céder leur place sur le comité s'ils/elles ne croient pas être en mesure de participer à la plupart des rencontres;
- Respecter le mandat et les modalités qui ont été acceptés par tous les membres du comité afin d'en assurer son bon fonctionnement.

# ANNEXE B



# Projet d'expansion à Contrecoeur

Résumé du projet

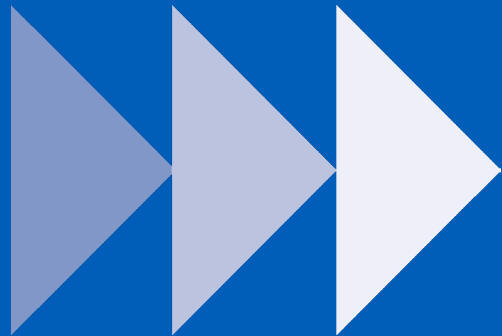
17 novembre 2025

Canada

# Sommaire

1. Rappel du projet
2. Statut d'avancement
3. Suivi de la compensation environnementale
4. Suivi des relations avec la communauté

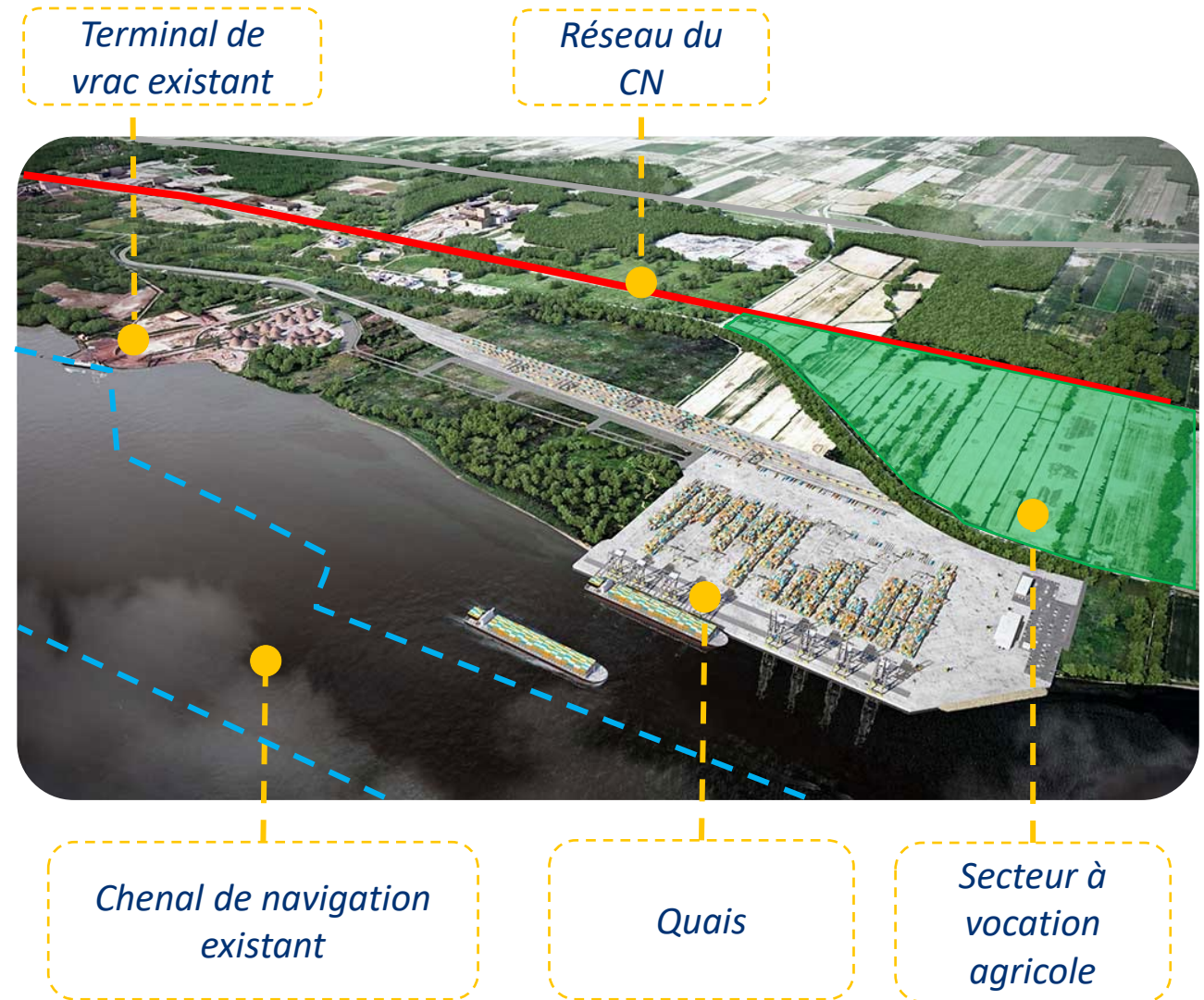


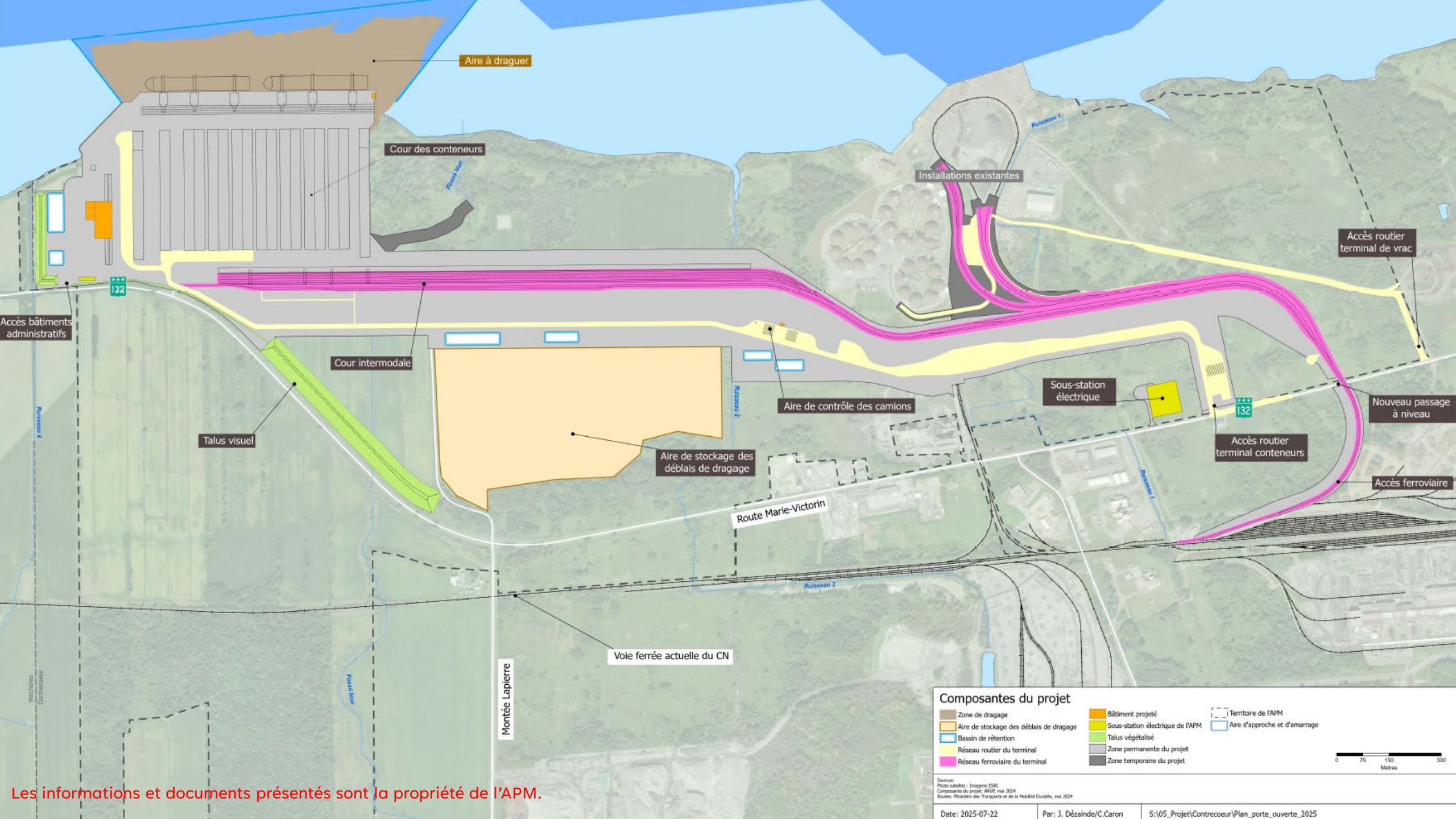


# 1. Rappel du projet

# Le plus important projet de l'histoire du Port de Montréal

- Un nouveau terminal à conteneurs de **1,15 million EVP**.
- Deux postes à quai (total de **675 m**).
- Superficie : **4,67 km<sup>2</sup>**.
- **4 km** de berge.
- Cour intermodale et gare de triage.





Aire à draguer

Cour des conteneurs

Installations existantes

Accès routier terminal de vrac

Accès bâtiments administratifs

132

Cour intermodale

Aire de contrôle des camions

Sous-station électrique

Accès routier terminal conteneurs

Nouveau passage à niveau

Talus visuel

Aire de stockage des déblais de dragage

Accès ferroviaire

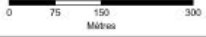
Route Marie-Victorin

Voie ferrée actuelle du CN

Montée Lapièrre

**Composantes du projet**

- Zone de dragage
- Aire de stockage des déblais de dragage
- Bassin de rétention
- Réseaux routiers du terminal
- Réseaux ferroviaires du terminal
- Bâtiment projeté
- Sous-station électrique de l'APM
- Talus végétalisés
- Zone permanente du projet
- Zone temporaire du projet
- Territoire de l'APM
- Aire d'approche et d'amarrage



Source: Photo satellite | Imagerie ESRI  
 Composants du projet: A010 mai 2024  
 Révisé: Ministère des Transports et de la Mobilité Durable, mai 2024

Les informations et documents présentés sont la propriété de l'APM.

# Évaluation environnementale et sociale

- Réalisée en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*.
- Menée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AÉIC).
- Évaluation entre 2017 et 2021.
- Implication des agences gouvernementales fédérales et provinciales, et de Premières Nations.
- Quelques **33 études sectorielles**.
- Plusieurs séances de consultation et dialogue continu.
- Projet soumis à quelques 387 conditions de réalisations.

Documentation disponible sur le [site web de l'AÉIC](#).

## Processus d'évaluation environnementale et socio-économique du projet

- Évaluation menée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AÉIC), en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*.
- Évaluation réalisée **sur une période de 5 ans**, entre 2017 et 2021.
- Diverses agences gouvernementales **fédérales et provinciales** ont participé à cette évaluation, tout comme des **Premières Nations**.
- Quelques **33 études sectorielles** sur diverses thématiques ont été réalisées.
- Plusieurs activités de **consultation publique** ont été réalisées durant cette évaluation, et le dialogue initié avec la communauté à l'époque se poursuit aujourd'hui.
- Une **déclaration de décision favorable** d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a été émise en mars 2021.
- Le projet est soumis à quelques 387 conditions de réalisation environnementales et socio-économiques, en plus des engagements pris par le Port de Montréal.





# Réalisation des travaux en deux volets

## TRAVAUX EN EAU

- Incluent le dragage et la construction du mur de quai.
- **Sous la responsabilité de l'APM**, en raison de son expertise maritime.
- Ont fait l'objet **d'une planification rigoureuse entre 2024 et 2025**.
- Travaux en cours par CTC GP. (Pomerleau et Aecon).
- **Début des travaux en eau : août 2026.**

## TRAVAUX TERRESTRES

- Incluent la construction terrestre du futur terminal et de ses infrastructures.
- Sous la responsabilité d'un partenaire privé, **supervisé par le Port de Montréal**.
- Suivront une approche **CCFEE** (construction, conception, financement, entretien et exploitation).
- Conception en cours avec DP World Canada.
- **Début des travaux terrestres : 2027.**

**Préparation du site du projet amorcée en octobre 2025.  
Mise en exploitation du terminal prévue en 2030.**

# Permis et financement

## PERMIS

- Deux permis visés :
  - en vertu de la *Loi sur les pêches (OBTENU)* : aménagements de compensation d'herbiers aquatiques;
  - en vertu de la *Loi sur les pêches (EN ATTENTE)* : travaux en eau.
- Déclaration de décision (2021) = permet de réaliser le projet avec des conditions et exigences.

## FINANCEMENT

- Montage financier qui inclut des contributions des gouvernements (Canada (150M\$), Québec (130M\$)), de l'APM et de DP World Canada.
- Un financement spécifique au projet avec la Banque d'infrastructure de Canada (la BIC) est en discussion.



# Questions?



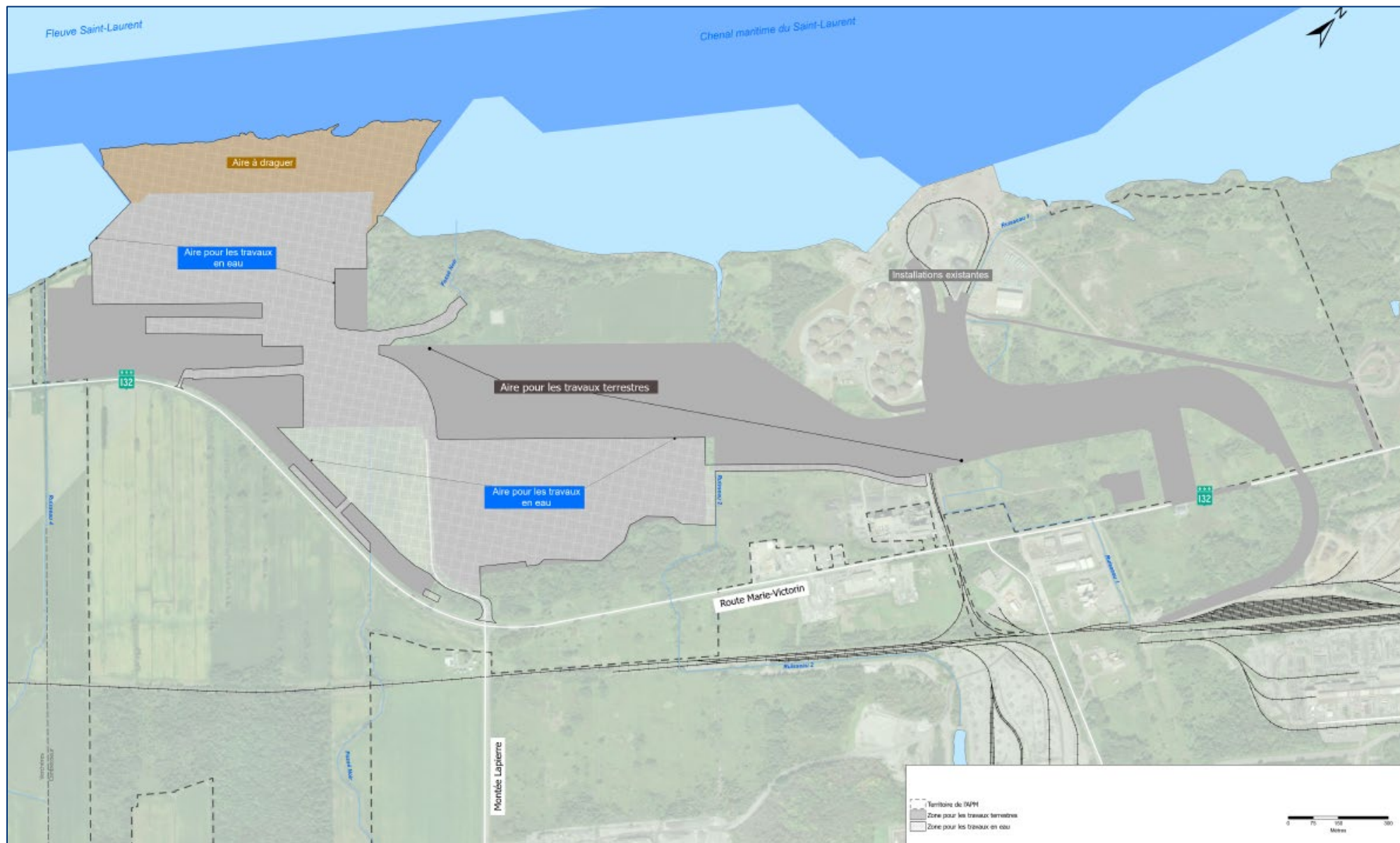
## **2. Statut d'avancement**

# Travaux en eau : préparation du site

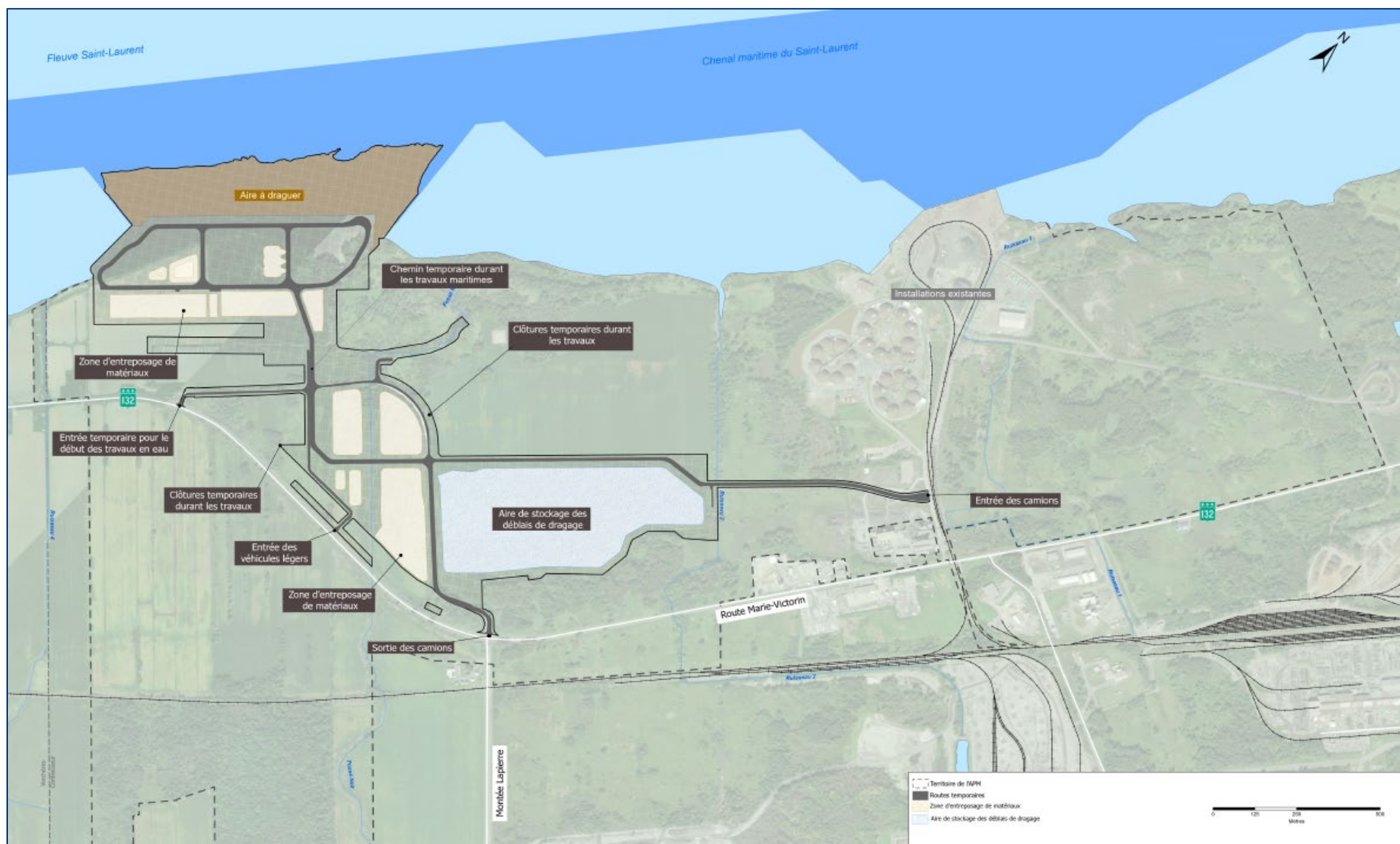
- À la suite de la phase de planification des **travaux en eau** menée entre 2024 et 2025, l'APM était prête à débiter les premiers travaux **de ce volet**.
- La première phase de travaux concerne la **préparation du site du projet**, requise pour permettre les activités de construction du mur de quai, ainsi que le dragage.
- Cette préparation du site a débuté le **8 octobre 2025**, et s'étendra jusqu'à **l'été 2026**.
- Le lancement de la préparation du site du projet **ne requérait pas les permis du MPO**, mais devait se faire avec l'aval du gouvernement fédéral ainsi que du CA de l'APM.



# Portions de terrain dédiées pour les travaux en eau



# Plan d'aménagement - Travaux en eau



# Circulation de camions – Travaux en eau



# Principales activités réalisées depuis le 9 octobre 2025

## Préparation initiale et installation de clôtures de chantier

- Arpentage (état des lieux initial).
- Réception d'équipements et de matériaux.
- Installation de clôtures de chantier.

## Coupe d'arbres ciblée

- Broyage / Défrichage / Débroussaillage de zones ciblées.

## Aménagement de routes d'accès et au site

- Installation de signalisation de travaux (R132).
- Élargissement des routes d'accès no. 3 et no. 4.
- Aménagement de routes internes au site du projet.

## Installation des bureaux

- Accueil de chantier SST (formations internes).
- Installation de roulottes de chantier.

## Construction de plateformes de travail

- Aménagement de zones de stockage de matériaux.





# Principales activités réalisées depuis le 9 octobre 2025

Statut d'avancement



# Mobilité sur la R132

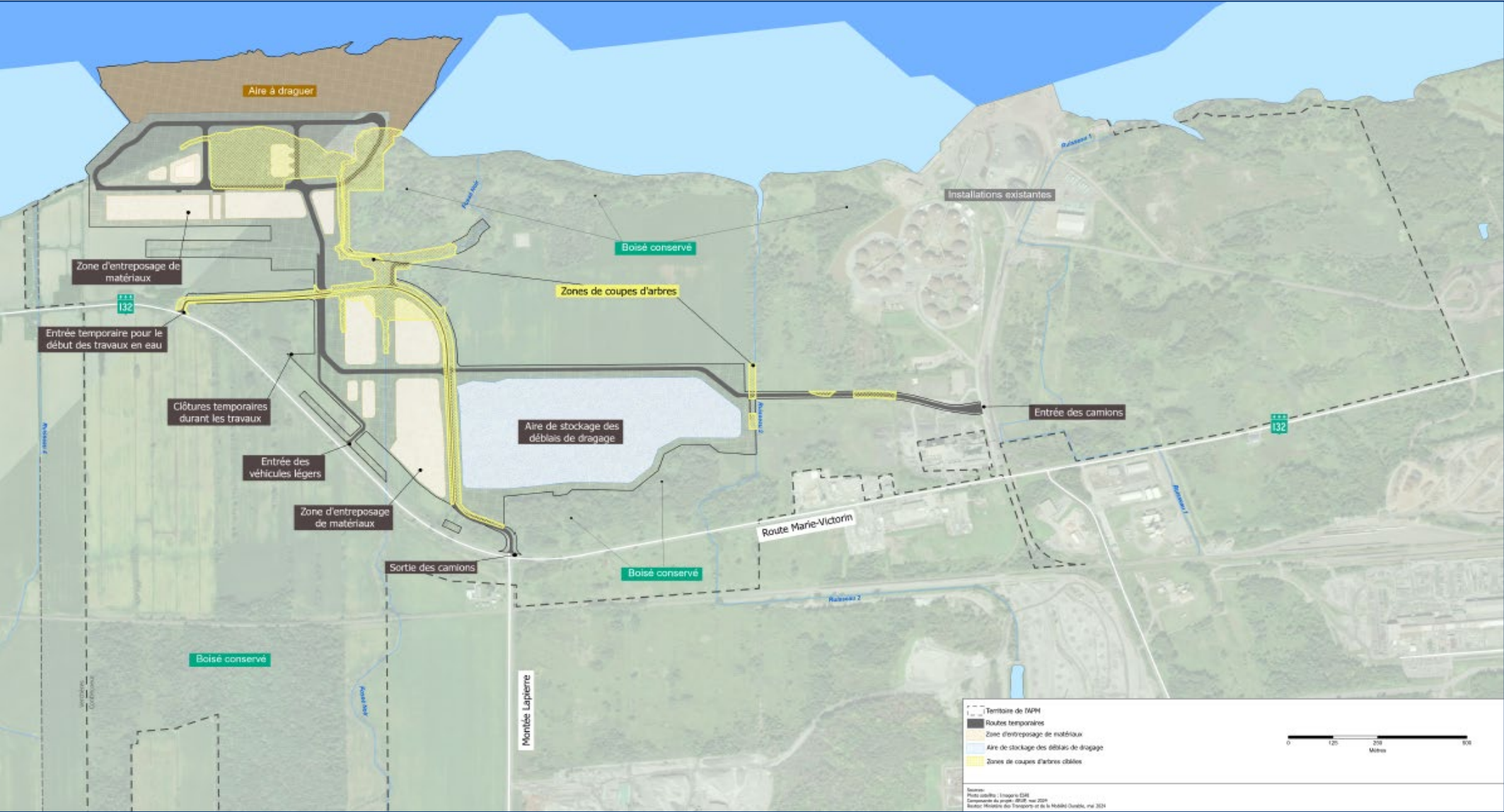
- Mobilité préservée et sécurité renforcée sur la R132.
- Entrave temporaire (1 voie) destinée à aménager l'entrée temporaire no.4 (ouest) et à recevoir des matériaux/équipements.
- Variété d'outils de signalisation.
- Présence de signaleurs aux entrées/sorties du site du projet.





# Coupes d'arbres ciblées – Travaux en eau – **Complété**

Statut d'avancement





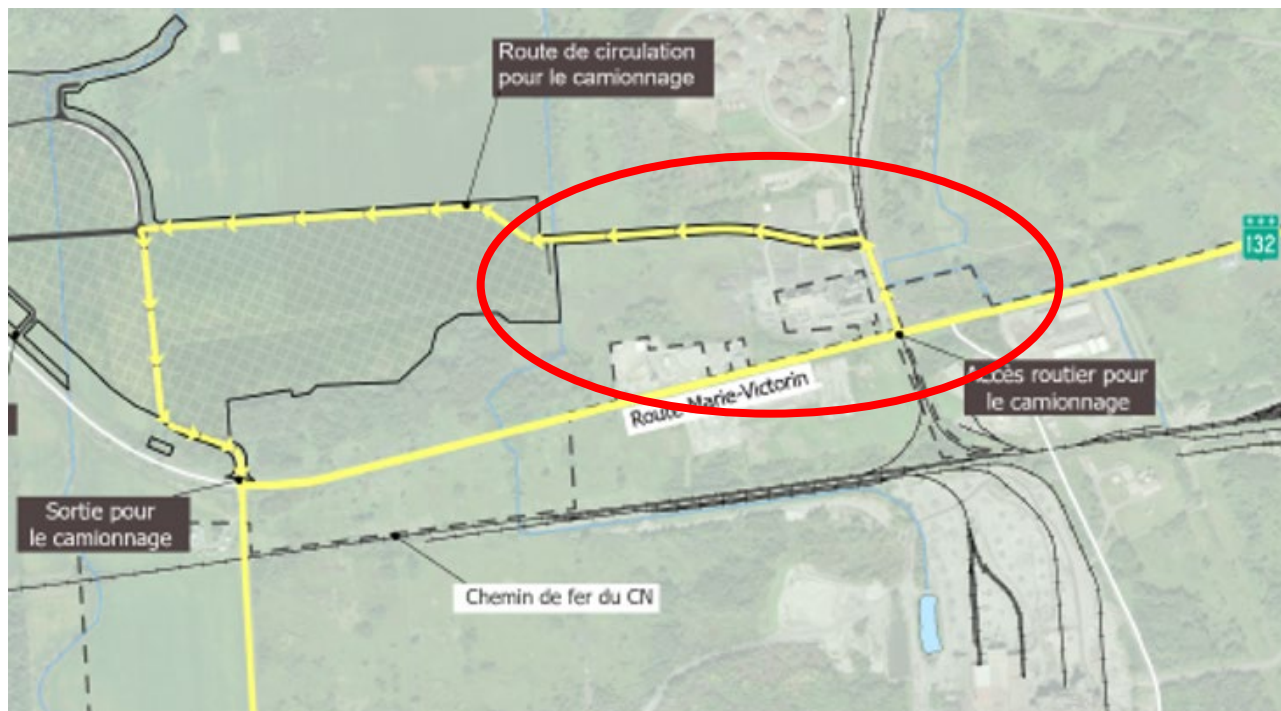
# Coupes d'arbres ciblées - Travaux en eau – **Complété**

- Seuls les arbres présents dans la zone des travaux en eau ont été coupés.
- Selon le dernier inventaire réalisé (2024), il s'agit de 3039 arbres.
  - *Les arbres les plus abondants étaient le peuplier faux-tremble, l'érable à giguère, le saule sp. et le frêne de Pennsylvanie. À noter que bon nombre de frênes sont morts.\**
- Visite au site du projet de représentants d'une Première Nation afin d'identifier des potentiels arbres d'intérêts (vannerie ou autres).
  - *Aucun arbre n'a été identifié comme intéressant.*
- Efforts pour la revalorisation du bois.

*\*Dans l'ÉIE (2017), sur les 20 000 arbres prévus de couper, +/- 3000 sont morts.*

# Principales activités à venir (jusqu'à décembre 2025)

- Installation de clôtures du chantier.
- Mobilisation de roulottes et équipements.
- Préparation de la route d'accès principale (camionnage) – en zone industrielle.



# Programmes de suivi – Travaux en eau

- Divers programmes de suivi sont prévus pour accompagner la réalisation des travaux en eau, tant pour l'environnement que le milieu humain.
- Ces programmes permettront de s'assurer du respect de critères établis avec des agences gouvernementales.

## 12 PROGRAMMES DE SUIVI

Capture et relocalisation des mulettes (3,20)

Matières en suspension (3,34)

Hydrodynamique – Suivi phase Construction (3,37)

Effluents des bassins de sédimentation et de rétention (3,39)

Qualité de l'eau de surface (3,40 et 7,16)

Capture et relocalisation des tortues (6,10)

Remise en état progressive de la végétation dans les aires de travaux temporaires (6,19 et 10,10)

Matteucie et Sanguinaire du Canada (transplantation) (6,23)

Bruit (7,7)

Qualité de l'air (7,13)

NO2 (7,14)

Gaz à effet de serre (7,15)

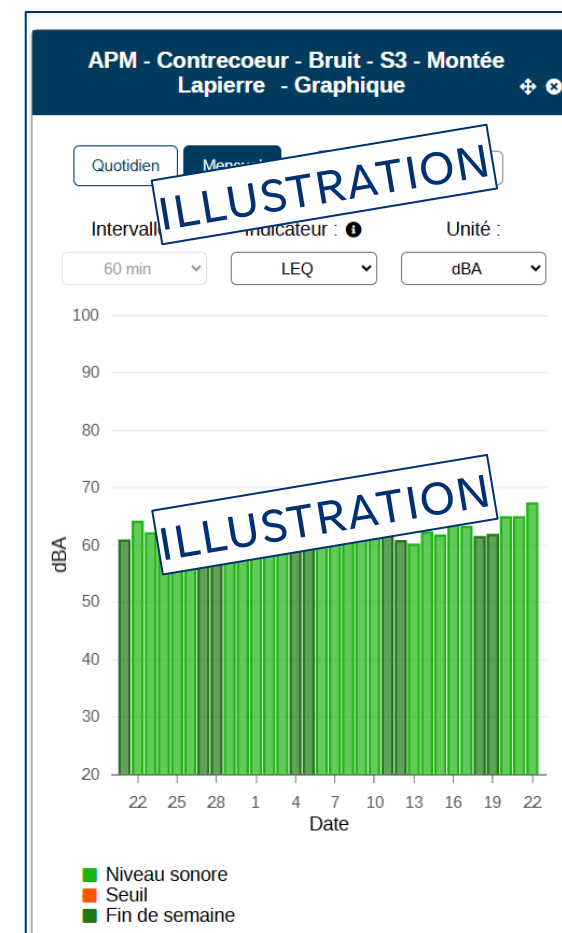
# Gestion du bruit (environnement sonore)

L'APM réalisera un suivi des niveaux de bruit liés à la construction du futur terminal. Son approche de gestion inclut :



# Gestion du bruit (environnement sonore)

Stations permanentes de suivi du milieu sonore et de la qualité de l'air installées à des endroits stratégiques, et déjà opérationnelles.





**Questions?**



## **3. Suivi de la compensation environnementale**

# Plans de compensation et programmes de suivi

- En lien avec sa *Déclaration de décision*, l'APM doit prévoir des plans de compensation et des programmes de suivi.
- La majorité des plans de compensation sont déjà mis en œuvre.

7 plans de compensation	
Herbiers (habitat d'alimentation du chevalier cuivré) (3,21)	En cours d'implantation
Habitat du poisson (3,22)	Complété
Hirondelle de rivage (4,3)	Complété
Oiseaux aquatiques (4,4)	Complété
Habitat forestier (4,5)	Complété
Milieus humides (5,2)	À débiter sous peu
Chiroptères (chauve-souris) (6,16)	Complété



# Plans de compensation et programmes de suivi

- Tous les programmes de suivi ont été rédigés.
- La plupart sont déjà mis en œuvre.

12 programmes de suivi (APM)
Herbiers (habitat du chevalier cuirré) 3,35
Habitat du Poisson 3,36
Hydrodynamique – Suivi phase Opération 3,37
Érosion et autres variables environnementales (TOT) 3,38
Héronnière 4,6,1
Hirondelles de rivage 4,6,2
Oiseaux aquatiques 4,6,3
Oiseaux forestiers 4,6,5
Milieus humides 5,10
Rainette faux-grillon de l'ouest 6,20
Tortues 6,21
Chiroptères (chauve-souris) 6,22

Plusieurs programmes et rapports sont disponibles sur la [page web du projet](#).

# Compensation des milieux humides

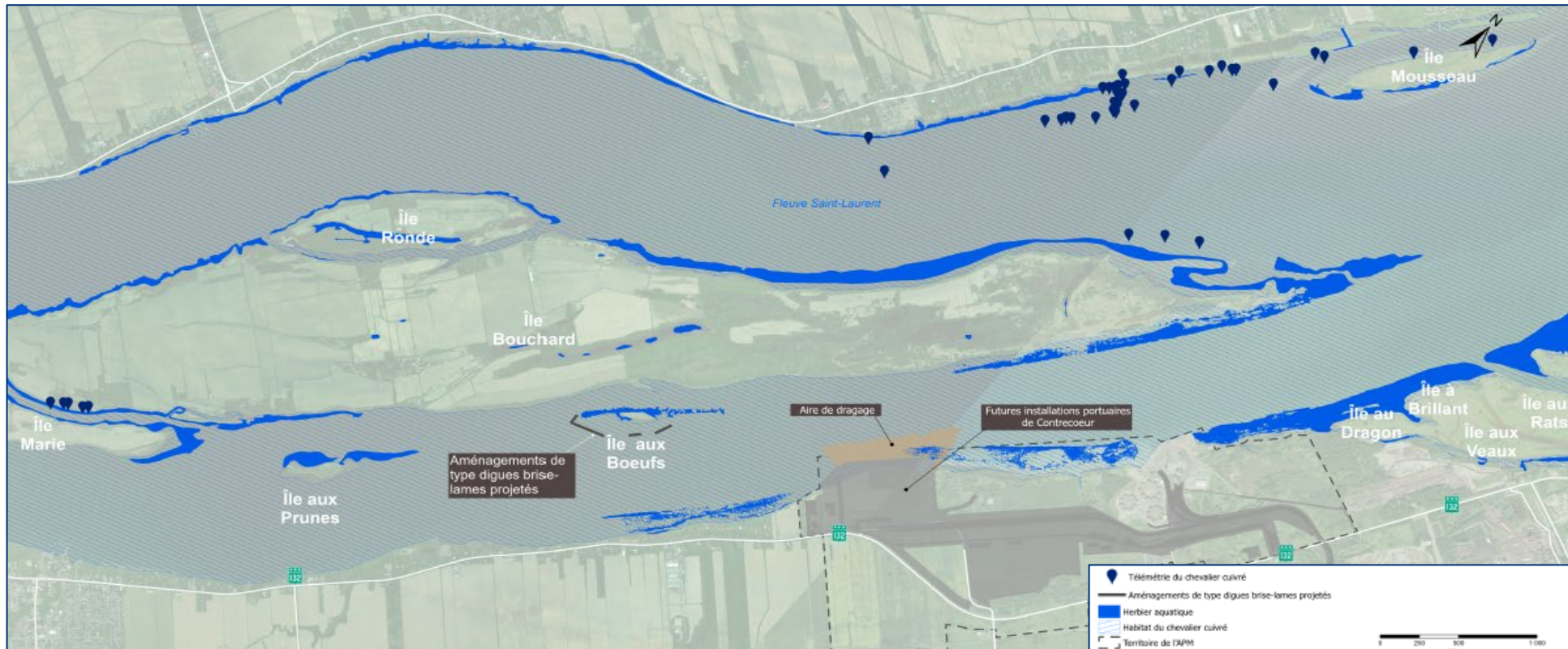
- **À débiter sous peu.**
- Objectif: compenser la perte de 18,5 ha de milieux humides.
- Les milieux humides créés devront avoir des fonctions écologiques équivalentes ou supérieures aux milieux humides touchés.
- L'ensemble des terrains de l'APM au sud de la 132 auront un statut de protection aux termes du projet.
- Projet réalisé en deux étapes: la 1re en 2025 et la 2e en 2026.



**24,7 ha de milieux humides seront créés, soit un ratio moyen de 1,3:1.**

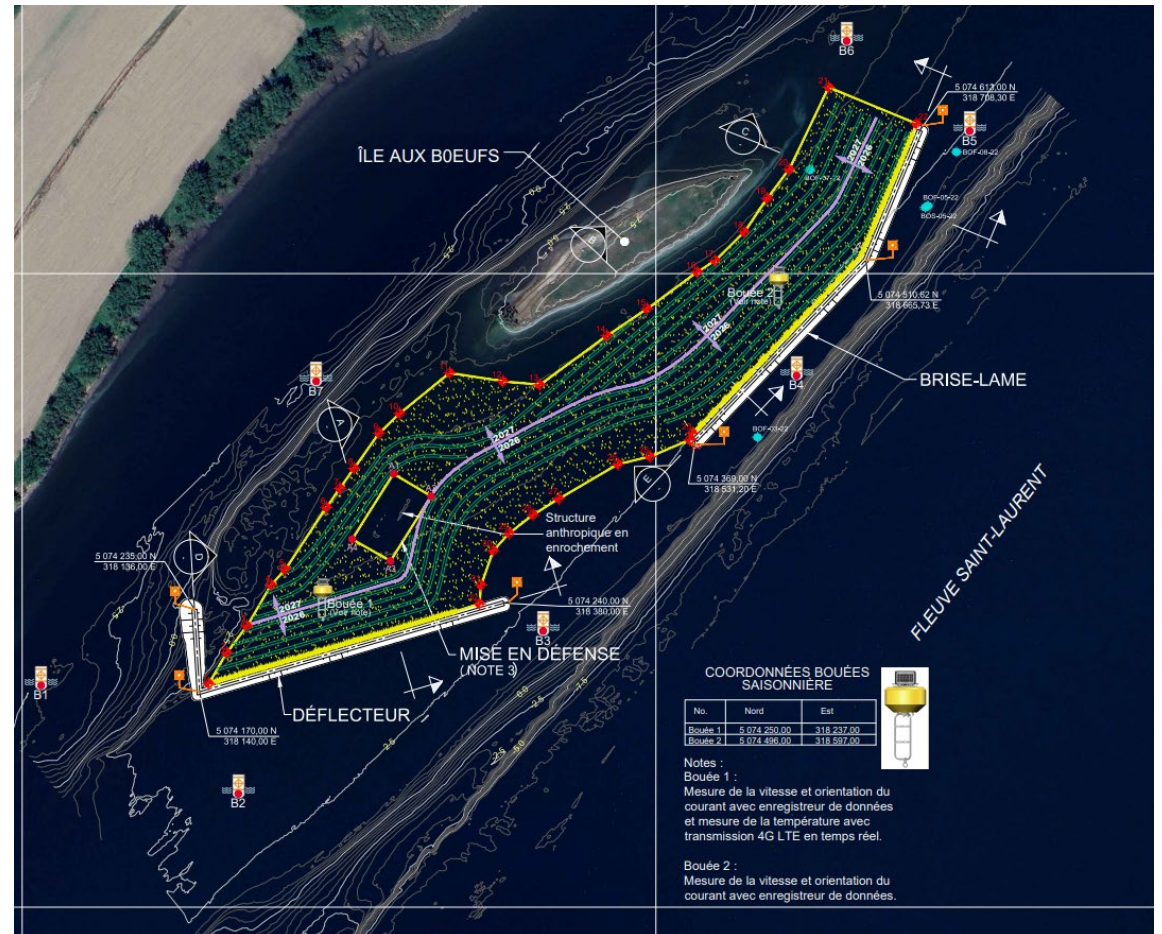
# Compensation des herbiers aquatiques

- À l'aide des spécialistes de la firme AECOM, l'APM a mis sur pied un plan de compensation pour les herbiers d'alimentation du chevalier cuirvé.
- Sur les trois projets à l'étude, celui à l'île aux Bœufs (en face de Verchères) a été retenu.
- 3,29 ha d'herbiers seront plantés.



# Compensation des herbiers aquatiques

- Aménagement d'un brise-lames et d'une digue déflectrice (**en cours**).
- La plantation de vallisnérie dans des fascines s'étendra sur deux années, soit à l'été 2026 et 2027.
- En utilisant un taux de propagation conservateur de 12%, l'herbier aménagé aura une superficie de 6,12 ha après 6 ans et 12,6 ha après 20 ans.





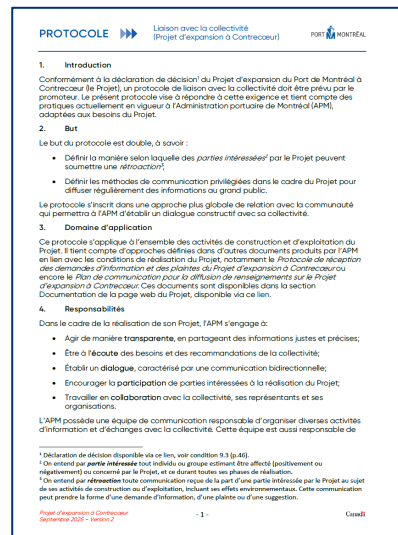
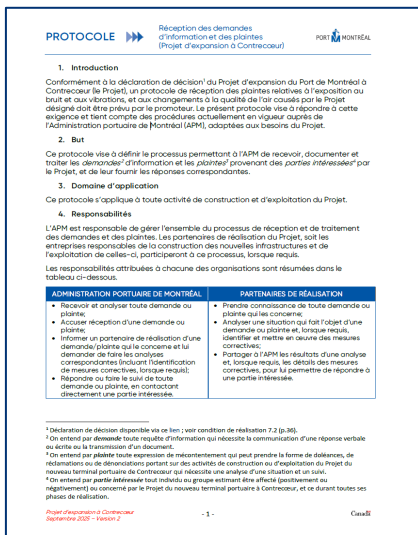
Questions?



## **4. Suivi des relations avec la communauté**

# Plans et protocoles de communication

- Des conditions de réalisation requièrent la préparation de plans et protocoles de communication et de relation avec la communauté :
  - *Protocole de gestion de plainte;*
  - *Protocole de liaison avec la collectivité;*
  - *Plan de communication pour la diffusion d'informations;*
  - *Plan de communication pour les accidents et défaillances.*
- Les documents peuvent être consultés en ligne sur la [page web](#) du projet.



# Diversité d'outils pour rejoindre l'APM

- Une « carte postale » a été distribuée aux voisins les plus proches, rappelant les outils à leur disposition pour rejoindre le Port (courriel, en ligne, par téléphone)
- Visuel disponible [en ligne](#).
- Capitainerie du Port joignable par téléphone 24/7.

## Projet d'expansion du Port de Montréal à Contrecoeur



**Vous avez des questions, des commentaires, ou vous souhaitez faire une plainte concernant le projet d'expansion du Port de Montréal ?**

• Écrivez-nous : [contrecoeur@port-montreal.com](mailto:contrecoeur@port-montreal.com)

• Scannez le code QR pour remplir le formulaire de contact:

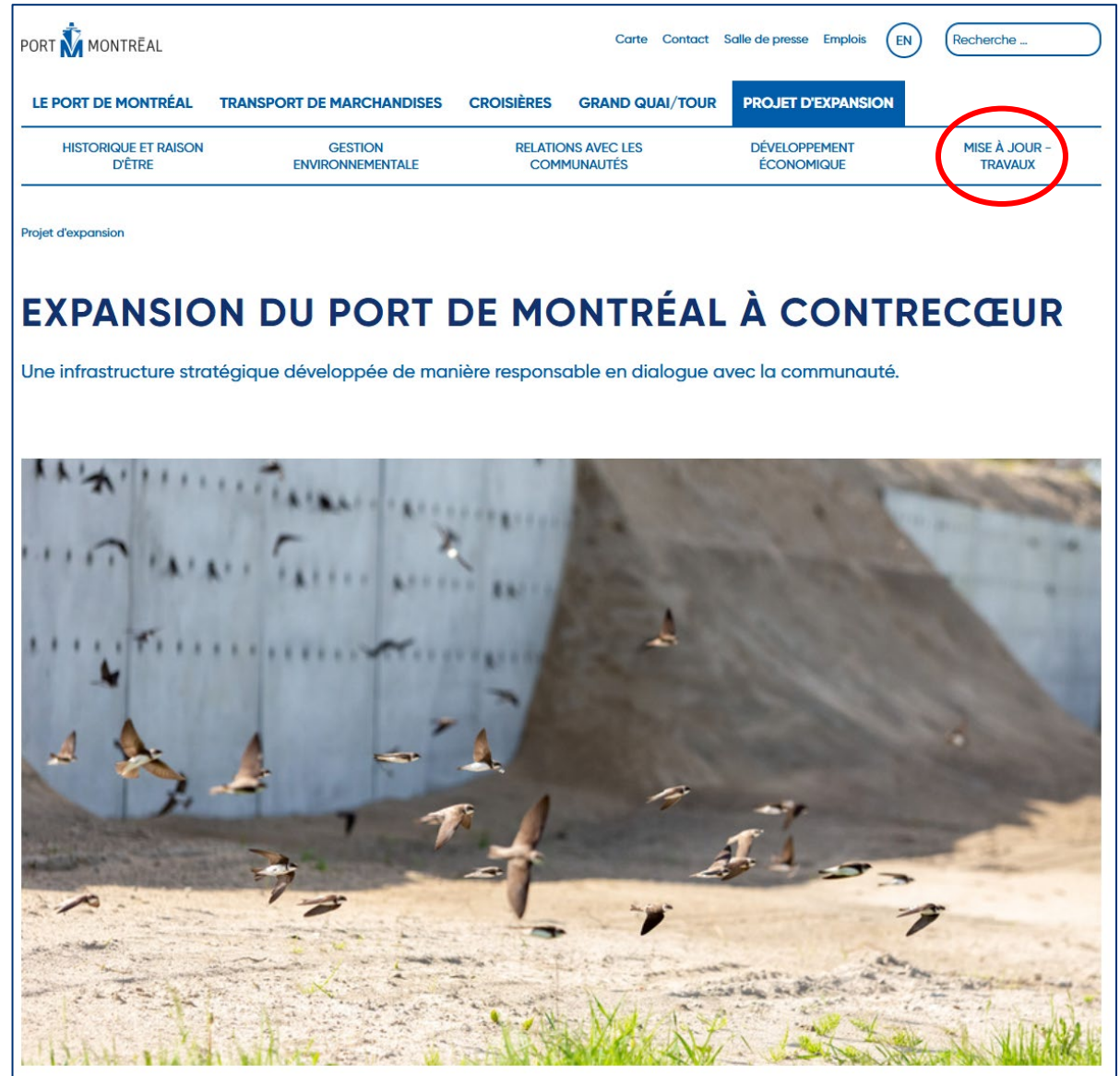


**Tous les détails : [port-montreal.com/fr/contrecoeur](http://port-montreal.com/fr/contrecoeur)**

**Pour toute urgence, appelez le 514 283-7022**

# Page web du projet

- Principal lieu d'informations sur le projet, incluant des rapports et liens d'intérêt.
- Section de mise à jour sur les travaux, actualisée lorsque requis.
- Un site web de type « Questions et réponses du projet d'expansion » sera mis en ligne à la fin novembre.



# Formulaire de plaintes et suggestions

- Pour informer le Port d'une nuisance, d'un problème ou encore communiquer une suggestion, un [formulaire en ligne](#) existe.
  - Une équipe dédiée se charge de la gestion des plaintes et demandes d'information.
  - Engagement de répondre dans un délai de 48h ouvrables.
- Également disponible, un [formulaire de déclaration d'incident](#) afin de signaler auprès du service de la sûreté de l'APM par une personne témoin ou victime d'un incident sur le territoire portuaire.

Le Port de Montréal / Responsabilité sociale / Relations avec les citoyens et les Premières Nations / Plaintes et suggestions

## PLAINTES ET SUGGESTIONS

Si vous voulez nous informer d'une nuisance, d'un problème ou encore formuler une suggestion, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe en remplissant le formulaire ci-dessous. S'il s'agit d'une nuisance sonore, il est important de communiquer avec nous au moment où vous entendez la nuisance. Si votre plainte concerne les activités ou les installations du Vieux-Port de Montréal, veuillez contacter la [Société du Vieux-Port de Montréal](#). Si vous êtes témoin ou victime d'un incident ou d'un acte de nature criminelle, [veuillez remplir une déclaration d'incident](#).

### Formulaire

Votre plainte fera l'objet d'un suivi, assuré par les équipes concernées, et vos suggestions seront transmises aux départements pertinents. Nous sommes résolus à trouver des solutions pour réduire le plus possible toute nuisance occasionnée par nos opérations et nous nous engageons à communiquer avec vous dans les meilleurs délais pour répondre à vos enjeux vis-à-vis du port.

Vos informations personnelles ne seront pas transmises à quiconque hors de l'Administration portuaire de Montréal et ne serviront à aucune autre fin que de traiter la présente requête en vertu des lois sur la confidentialité des renseignements personnels.

EN CAS D'URGENCE, CONTACTEZ LE CENTRE DE CONTRÔLE :

514 283-6911

24 HEURES SUR 24  
7 JOURS SUR 7

### Plaintes et suggestions

Nom

Courriel (\*)

Catégorie

Secteur

Date (\*)

November 2025						
Sa	Mo	Tu	We	Th	Fr	Sa
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	1	2	3	4	5	6

Photo  Aucun fichier choisi

Plaintes et suggestions message (\*)

Soumettre

# Infolettre du projet

- Possibilité de s'inscrire [en ligne](#), via la page web du Projet.
- Présente les principales actualités du Projet des derniers mois.
- Parution trimestrielle.
- Note: une infolettre (mensuelle) distincte existe pour les autres opérations du port, disponible via [ce lien](#).



## Le consortium composé de Pomerleau-Aecon choisi pour réaliser les travaux préparatoires

Le début des travaux préparatoires du projet d'expansion à Contrecoeur a été confirmé le 9 octobre dernier. La réalisation des travaux en eau du futur terminal à conteneurs est confiée au consortium CTCGP (Constructeurs Terminal de Contrecoeur Grand Projet), composé de **Pomerleau** et **Aecon**.

[Lire le communiqué de presse](#)

## *Pomerleau-Aecon consortium selected to carry out preparatory work*

*Preparatory work for the Contrecoeur expansion project officially began this morning, October 9, 2025. Construction of the in-water works for the future container terminal has been awarded to the CTCGP consortium (Constructeurs Terminal de Contrecoeur Grand Projet), made up of **Pomerleau** and **Aecon**.*

[Read the press release](#)

# Systeme de notification de travaux par SMS

- Possibilité pour les personnes directement concernées par les activités du projet (voisins de Verchères, citoyens de Contrecoeur habitant en zone industrielle, etc.) d'être informées de travaux d'intérêt.
- Travaux visés :
  - *Début de travaux majeurs;*
  - *Activités du Projet pouvant créer une nuisance temporaire;*
  - *Autres informations d'intérêt.*
- Système de notification réservé à un public restreint, qui renverra vers des informations disponibles au grand public (publiée sur la page web du projet).
- Utilisation à des moments clés uniquement  $\implies$  **En cours de test, implantation à venir**

# Table de bon voisinage – Voisins de Verchères

- Proposition faite à la suite d'une rencontre d'information avec des voisins habitant à proximité du site du projet (< 1 km).
- La table permettra:
  - *D'assurer un espace de dialogue et d'échange direct;*
  - *De partager des opinions et recommandations;*
  - *De vulgariser et d'expliquer des mesures de l'APM;*
  - *De répondre directement aux questions de citoyens.*
- Première rencontre prévue : 3 décembre 2025.





**Questions?**



**Avec la participation financière de**

CIB  BIC Québec 